

REUNION DU 30 novembre 2010

Tous les membres du Conseil Municipal de Livinhac-le-Haut sont convoqués mardi 30 novembre 2010 à 20 h 30, dans la Salle du Conseil de la Mairie.

Monsieur Roland JOFFRE, Maire, préside et ouvre la séance.

Présents : MM. JOFFRE, ALARY, BENAZETH, COURNEDE, ROCHE, ROQUEFORT, RUMEAU, TOURNIE
Mmes FOULQUIER, GARRIGOUX-ALLIGUIE, GIROU, MAS, MOLENAT, REMES

Absents: CANTALOUBE

ORDRE DU JOUR

Le compte rendu du Conseil Municipal du 29 septembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

1/ EMPRUNT REALISE AUPRES DE LA CRCA POUR L'AMENAGEMENT ET LA MISE EN SECURITE DE LA RD 21

Vu le budget de la commune de Livinhac-le-Haut, voté et approuvé par le Conseil Municipal le 1er Avril 2010 et visé par l'autorité administrative le 13 Avril 2010,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide:

Article 1: La commune de Livinhac-le-Haut contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt de 350 000,00 euros (trois cent cinquante mille euros) destiné à financer l'aménagement et le mise en sécurité de la route départementale 21 en traverse.

Article 2: Caractéristique de l'emprunt

- Objet: Aménagement et la mise en sécurité de la route départementale 21 en traverse.
- Montant de l'emprunt: 350 000,00 €
- Durée: 15 ans
- Périodicité: Annuelle
- Déblocage de l'emprunt le: 20/12/2010

- Première échéance le: 20/01/2011
- Taux fixe équivalent de: 2,628% sur la base d'un taux actuariel de 3%

Article 3: Commission d'engagement: 300,00 €

Article 4: La commune de Livinhac-le-Haut s'engage durant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

Article 5: La Commune de Livinhac-le-Haut s'engage en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Article 6: Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

2/ ACQUISITION DE LA LICENCE IV DU BAR DE LAROQUE-BOUILLAC

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'opportunité d'achat de la licence IV du bar-tabac de Laroque Bouillac appartenant à Monsieur MOLARD Christian et Madame MOLARD Renate actuellement à la vente sur la commune de Livinhac-le-Haut pour un montant de 10 000,00 € (dix mille euros) hors frais d'acquisition.

Cette licence est actuellement exploitée au bar-tabac de Laroque-Bouillac par Monsieur MOLARD Christian domicilié Ecole de Clayrou La Teulière Haute 46100 CAPDENAC-LE-HAUT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- accepte cette offre,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

03/ DECISION MODIFICATIVE N°2

Afin d'acquérir la licence IV de Laroque-Bouillac, il s'avère nécessaire d'effectuer une décision modificative au niveau du budget communal.

Il sera déduit 12000,00 euros du projet du complexe sportif afin de réaliser l'achat de la licence.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

04/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association des parents d'élèves a fait appel à un transporteur afin d'effectuer les déplacements allant de l'école de Livinhac-le-Haut à la piscine de Boisse-Penchat pour les enfants du groupe scolaire.

Par ailleurs, l'association a payé les entrées de la piscine.

L'ensemble de ces démarches a coûté 132,00 euros (cent trente deux euros).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser une subvention exceptionnelle à l'association des parents d'élèves pour un montant de 132,00 € afin de couvrir les frais engagés par l'association.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour le versement de cette subvention.

05/ QUESTIONS DIVERSES

Programme de Prévention des Déchets: Madame Sylvie REMES prend la parole afin d'expliquer au Conseil Municipal, la position de la commission « déchets » de la Communauté de Communes de la Vallée du Lot (CCVL) concernant la prévention des déchets.

Elle explique qu'elle a participé à une formation organisée par l'Agence de Maîtrise de l'Energie (ADEME) sur la prévention des déchets et par la suite la commission « déchets » de la CCVL a décidé de réfléchir sur un possible programme de prévention des déchets.

L'Etat a décidé de faire de la prévention une priorité et propose via l'ADEME, l'adoption d'un programme de prévention des déchets à toutes les Communautés de Communes. Ce programme est soutenu à hauteur de 1,50 euros/an/ha sur cinq ans par la signature d'une convention avec l'ADEME. Mais ce programme deviendra obligatoire en 2012 et ne sera plus subventionné pour celles et ceux qui n'ont pas engagé de Programme avant cette échéance.

Madame REMES souligne l'opportunité d'adopter ce programme dans ces conditions afin de réduire les déchets de la communauté de communes. La prévention des déchets permettrait des économies tout en maîtrisant les coûts. Par ailleurs, elle indique que la prévention est un véritable outil d'animation du territoire.

La CCVL pourra prétendre aux financements en s'associant à la Communauté de Communes du Bassin Decazeville-Aubin car il faut plus de 15000 habitants.

Cependant, il existe aussi une proposition du SYDOM de mutualiser ce programme avec toutes les petites communautés de communes. Mais la commission déchets estime que le travail pour la Communauté serait trop important si on optait pour cette possibilité.

En tant que membre élue de la communauté de communes de la vallée du Lot, Madame REMES a voulu expliquer au conseil municipal l'importance de ce programme de prévention des déchets. Elle informe l'assemblée que tous

les conseils municipaux de la communauté de communes de la vallée du Lot vont recevoir une lettre d'information quant à ce programme afin que chacun puisse en prendre connaissance et ainsi en discuter en conseil communautaire afin de décider de la suite à donner à ce projet que le Conseil Municipal de Livinhac-le-Haut soutiendrait.

Réforme sur les collectivités territoriales : Monsieur le Maire souhaite informer l'assemblée sur les réformes des collectivités territoriales et en particulier sur le volet de l'intercommunalité.

Les EPCI à fiscalité propre seront administrés par un organe délibérant composé de délégués élus au suffrage universel direct dans le cadre de l'élection municipale pour toutes les communes dont le conseil est élu au scrutin de liste (Communes de + de 500 habitants).

La composition du conseil communautaire et la répartition des sièges en seront modifiées. Elle sera fixée soit par accord amiable entre les conseils municipaux en tenant compte de la population de chaque commune, soit à défaut d'un tel accord, sur la base de la représentation proportionnelle.

Les délibérations concernant la répartition des sièges entre les communes doivent intervenir avant le 30 juin 2013. Il n'existera plus de communes isolées ou enclavées au sein d'un EPCI.

Par ailleurs, Monsieur le Maire évoque la promulgation de la loi Grenelle 2 qui repense l'intercommunalité.

Le territoire aveyronnais fait apparaître trois grands bassins : Millau/Saint-Affrique (70 000 habitants environ), Villefranche/Decazeville/Figeac (80 000 habitants environ), et Baraqueville/Rodez/Espalion (130 000 habitants environ). Ils dessinent les contours privilégiés pour rassembler les futures intercommunalités qui auront un destin partagé à construire dans le cadre d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Tout ceci afin de créer des pôles urbains favorisant les regroupements sous forme de communautés représentatives.

Monsieur le Maire donne ces informations afin d'informer au mieux les conseillers des décisions auxquelles seront confrontées la municipalité.

Com'une info : Certains habitants de la cité gai soleil n'ont pas reçu le dernier com'une info et d'autres l'ont reçu tardivement. Il est nécessaire de faire une mise au point afin de résoudre ce problème de distribution.

Commission Laroque : Une réunion est prévue le Mardi 07 décembre 2010 à 17H00 à Laroque-Bouillac.

Com'une info : Une réunion est prévue le Lundi 13 Décembre 2010 à 20H00.

Site internet de la Mairie : Une réunion est prévue le Mercredi 15 décembre 2010 à 20H30.

Noël des employés communaux : Il aura lieu le Vendredi 17 décembre 2010 à 18H00 à la salle de la Mairie.

Zonage de l'assainissement collectif : Il est proposé de modifier ce zonage afin d'y incorporer une partie de Penchot allant du vieux pont jusqu'à la maison de Monsieur BESSONIES, ainsi qu'une partie de la Carral. Ce projet sera confié à un bureau afin d'étudier sa faisabilité ; le cas échéant ce zonage sera soumis à enquête publique.

Demandes de subventions : L'association Française contre les Myopathies (AFM) a adressé une demande de subvention pour l'année 2011. Elle est refusée au motif qu'elle n'a pas son siège social sur la commune.

Par ailleurs, l'association « Grosbobo » a adressé une demande de subvention ; elle sera soumise à la décision du Conseil d'Administration du CCAS.

Achat d'une auto laveuse : Monsieur le Maire propose d'acquérir une auto laveuse pour les salles culturelles. Après discussion, il est décidé de demander plusieurs devis auprès de prestataires extérieurs pour une maintenance annuelle.

Inscription de la randonnée pédestre de Laroque Bouillac au PDIPR : Suite à la demande de subvention effectuée par la Municipalité, le Conseil Général a octroyé la somme de 12912.00 euros.

Création d'un ponton handipêche : Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Général a décidé d'attribuer une aide financière de 1365.00 euros pour la mise en œuvre de cette opération.

Office de tourisme de la vallée du Lot : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes de la Vallée du Lot est à la recherche d'un directeur.

La séance est levée à 23H30